

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 13 novembre 2020

Point de situation COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine

> Une situation épidémiologique toujours inquiétante

CHIFFRE CLÉ

80 %
des 1 637 patients
hospitalisés
ont
+ 60 ans

Même si on observe un léger ralentissement de la progression du virus en Nouvelle-Aquitaine, **le taux d'incidence régional reste toujours élevé avec 281,5 cas pour 100 000 habitants** en semaine 45 (contre 296,5 / 100 000 en semaine 44).

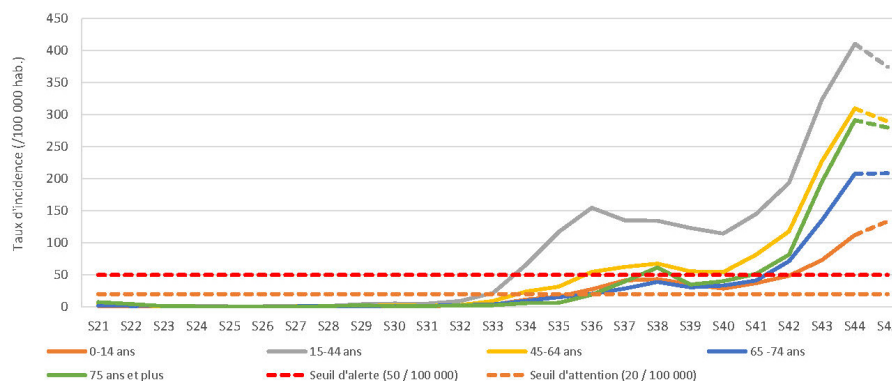
Le taux de positivité est en légère baisse de 14,4 % en semaine 45 (contre 15,4 % la semaine précédente). Le nombre de nouveaux cas confirmés reste quant à lui stable à près de 17 000 nouveaux cas.

La circulation du virus reste hétérogène selon les départements avec un taux d'incidence variant de 110,2 /100 000 hab. en Charente-Maritime à 480,0 / 100 000 hab. dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les variations du taux d'incidence sont différentes aussi selon les classes d'âge avec une nette diminution chez les 15-44 ans (374,5 / 100 000 hab. contre 410,4 / 100 000 hab. en semaine 44) et une relative stabilité chez les 65 ans et plus. **Toutefois, l'évolution de ce taux d'incidence chez les personnes les plus âgées, par nature plus fragiles, laisse présager une poursuite de la hausse des hospitalisations, des admissions en réanimation et des décès dans les semaines à venir.**

Source : données SI-DEP au 11 novembre 2020 (données de la dernière semaine non consolidées)

Figure 3. Evolution hebdomadaire du taux d'incidence par classe d'âge, Nouvelle-Aquitaine



Au 8 novembre 2020, **1685 personnes sont hospitalisées pour Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine**, dont 244 en service de réanimation ou soins continus, **en forte hausse depuis début octobre.**

Le nombre de personnes actuellement hospitalisées pour Covid-19 est bien supérieur à celui observé au mois d'avril 2020 (866 au 14 avril). En revanche, **le nombre de personnes admises en réanimation reste légèrement en dessous de ce qui était observé lors de la première vague de l'épidémie** (251 au 14 avril).

Parmi les 1685 patients actuellement hospitalisés, près de 80 % ont plus de 60 ans et la majorité concerne des établissements de Gironde (21,3 %) et des Pyrénées-Atlantiques (22,1 %).

> Une vigilance toujours accrue : se faire tester et s'isoler, si nécessaire, permet de casser les chaînes de contamination

Pour limiter la saturation de notre système hospitalier régional, il convient que chacun continue de respecter les règles du confinement (gestes barrières, distanciation physique, aération des pièces, réduction des contacts...).

La plus grande vigilance doit être maintenue pour préserver les personnes qui risquent des complications et de développer des formes graves du Covid, notamment les personnes âgées qui sont dans la tranche d'âge où survient le plus grand nombre de décès.

Le confinement ne doit pas faire oublier que l'application des mesures de prévention individuelles reste primordiale pour contribuer à la diminution du nombre de cas. **Il est déterminant que chaque personne présentant des symptômes évocateurs de COVID-19, s'isole immédiatement et réalise un test diagnostic dans les plus brefs délais. Les personnes détectées cas contacts doivent également respecter les consignes concernant les délais de réalisation du test et les mesures d'isolement.**

L'utilisation des outils numériques ([TousAntiCovid](#)) est également recommandée pour renforcer les mesures de contact tracing et d'isolement rapide.

> Données épidémiologiques

Du 1 ^{er} novembre 2020 au 8 novembre 2020									
Départements.	Testés	Tests positifs	Taux de positivité (%)	Taux de d'incidence pour 100 000 hab.	Total positifs du 21/01/20 au 08/11/2020	Hospitalisations au 08/11/2020	Dont réanimations au 08/11/2020	Total des Retours à domicile depuis le 21/01/20	Total des décès depuis le 21/01/20
Charente	6 092	747	12,3 ↘	214,5 ↗	3 500	47 ↗	10 ↗	106	22
Charente-Maritime	8 496	713	8,4 ↘	110,2 ↘	4 585	121 ↗	18 ↗	275	74
Corrèze	4 575	735	16,1 ↗	305,8 ↗	3 160	76 ↗	6 ↘	257	65
Creuse	3 035	502	16,5 ↗	431,8 →	1 934	84 ↗	15 ↗	144	30
Dordogne	9 236	1 190	12,9 ↘	291,4 ↘	5 231	110 ↗	16 ↗	164	23
Gironde	26 846	3 928	14,6 ↘	240,5 ↘	30 709	339 ↗	91 ↗	1 871	294
Landes	8 715	1 431	16,4 ↗	347,3 ↗	6 533	79 ↗	14 ↗	191	33
Lot-et-Garonne	6 571	1 003	15,3 ↘	303,6 ↗	4 788	78 ↗	13 ↗	192	28
Pyrénées-Atlantiques	18 249	3 279	18,0 →	480,0 ↘	15 980	374 ↗	22 ↘	547	93
Deux-Sèvres	8 945	1 067	11,9 ↘	286,3 ↘	4 670	74 ↗	8 ↗	135	42
Vienne	9 437	1 241	13,2 ↘	283,7 ↘	6 802	152 ↗	22 ↗	284	82
Haute-Vienne	6 892	1 052	15,3 ↘	283,7 ↘	6 684	151 ↗	9 ↗	283	77
Nouvelle-Aquitaine	117 089	16 888	14,4 ↘	281,5 ↘	94 576	1 685 ↗	244 ↗	4 449	863

>>En savoir plus

[Le Point épidémiologique de Santé Publique France du 12 novembre 2020](#)

Nouvelle-Aquitaine : quelles conditions d'accouchement durant le confinement ?

Port du masque ou non pendant l'accouchement ? Présence du conjoint autorisée en cas de césarienne ? Mise à disposition de tests antigéniques au sein des maternités ? Les futurs parents se posent de nombreuses questions et s'inquiètent parfois à l'approche du terme. En cette période marquée par la Covid-19, l'ARS Nouvelle-Aquitaine souhaite y apporter des réponses et poursuit, en coopération avec les acteurs de la périnatalité du territoire, sa mobilisation pour maintenir un espace de bien-être pour les femmes enceintes et leurs accompagnants au sein de chaque maternité de la région.

> Le port du masque souhaitable, mais pas obligatoire

Le personnel soignant est reconnaissant de l'attention portée par chaque femme enceinte et accompagnant au respect des consignes de protection et, en accord avec les recommandations scientifiques, les encourage à porter un masque durant l'accouchement. Mais comme l'a rappelé récemment le gouvernement « **le port du masque chez la femme qui accouche est souhaitable en présence des soignants, mais il ne peut en aucun cas être rendu obligatoire** ». Raison pour laquelle l'ARS a doté toutes les maternités et établissements de santé de masques FFP2, afin de garantir une protection maximale à leurs personnels, tout en respectant le choix des patientes.

> La présence du co-parent souhaitée pendant l'accouchement

La naissance doit rester un moment privilégié, favorisant le bien-être de la mère et la construction d'une relation parent-enfant de qualité. C'est pourquoi, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a toujours encouragé la présence du co-parent aux côtés de la mère pendant l'accouchement y compris pendant une éventuelle césarienne (sous réserve du respect de certaines conditions : charte des visiteurs, absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 chez le conjoint...).

Les visites post natales du co-parent ou accompagnant sont maintenues, mais ses déplacements limités dans le but de restreindre la déambulation dans les établissements. Les visites de fratries ne sont quant à elles pas recommandées, un retour à domicile rapide étant préférable.

> L'ensemble des maternités de la région dotées de tests antigéniques

Afin d'assurer la sécurité des femmes tout en protégeant les soignants, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a également décidé de mettre des tests de dépistage rapide antigéniques à disposition des urgences gynécologiques et obstétricales de l'ensemble des maternités de la région. La connaissance rapide du statut infectieux de la patiente permet d'adopter immédiatement les mesures préconisées, comme la mise en place d'une équipe dédiée à sa prise en charge ou le port d'équipements de protection individuels renforcés pour les soignants.

Il convient également de rassurer les futures mères sur le fait que les transmissions transplacentaires sont très rares, que très peu de parturientes sont atteintes de la Covid-19 et que dans les rares cas de contamination de nouveau-nés, ceux-ci sont peu ou pas symptomatiques. A la naissance, **une mère positive au SARS-CoV-2 peut rester avec son enfant et l'allaiter** en veillant à bien porter un masque et à respecter les mesures d'hygiène recommandées. (En savoir plus sur la gestion des cas contacts, possibles ou confirmés : [protocole du Collège national des gynécologues et obstétriciens français 30/09/20](#))

> Une prise en charge avec humanité et bienveillance

Dans cette période particulière de reconfinement, les équipes soignantes s'adaptent et veillent à **conserver humanité et bienveillance dans la prise en charge, afin de permettre au couple de profiter de ce moment précieux qu'est la naissance de leur enfant**. Créer une atmosphère de confiance et de tranquillité, et favoriser une relation parent-enfant de qualité, tout en garantissant la meilleure sécurité pour chacun, sont les désirs de chaque professionnel de santé. **Les mères peuvent également continuer à bénéficier d'un suivi post natal à domicile par une sage-femme libérale et/ou de PMI.**

> Parcours de soins numérique : une innovation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Dès le premier confinement, la nécessité d'appliquer les nouvelles recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour **assurer la continuité de prise en charge des femmes enceintes**, avait incité l'ARS Nouvelle-Aquitaine à concrétiser et tester son nouveau système numérique de suivi de grossesse. Ce système devenu pérenne permet de faciliter les échanges ville-hôpital et sécuriser la transmission de l'information médicale dans le cadre d'un suivi obstétrical et post-natal partagé, afin d'offrir aux patientes néo-aquitaines **un suivi modernisé, simplifié et sécurisé de leur grossesse**. ([cf communiqué de presse du 05/08/2020](#)).

La coopération et la cohésion sont les deux principes fondamentaux mis en place entre les maternités de

Nouvelle-Aquitaine, les Centres Périnataux de Proximité (CPP) et la ville (sages-femmes libérales et PMI). Avec l'appui du **Réseau Périnat' Nouvelle-Aquitaine**, des échanges ponctuels sont réalisés pour harmoniser les pratiques et créer un espace de confiance pour la femme enceinte.

La grossesse : une période à risque en matière de violences conjugales !

Environ 40% des violences conjugales au moment de la grossesse. Selon l'enquête périnatale 2016, environ 14 000 femmes enceintes sont victimes de violences chaque année. L'enfant à venir vient remettre en cause l'emprise de l'agresseur, la femme enceinte refusant alors ce qu'elle acceptait jusque-là. La grossesse représente donc une période à risque en matière de de violences psychologiques, physiques et/ou sexuelles. Briser le silence devient ainsi primordial, **les femmes victimes de ces violences (enceintes ou non) peuvent contacter le 3919 - numéro gratuit et anonyme - accessible du lundi au samedi de 9h à 19h.** Il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnements et de prise en charge, mais n'est pas un numéro d'urgence. En cas de danger immédiat, c'est le 17 qu'il faut composer.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Covid-19 : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr